

éditorial

des données chiffrées, des éléments scientifiques
ainsi que des conseils pratiques
afin de tenter de répondre aux questions
que vous vous posez en matière de lutte antidopage ...

L'une des particularités à prendre en considération pour le vétérinaire qui prescrit ou effectue un traitement sur un équidé est que cette espèce peut, à tout moment, faire l'objet de prélèvements biologiques dans le cadre du contrôle antidopage. Cette particularité implique, pour le vétérinaire, l'acquisition de connaissances spécifiques :

- disposer de quelques notions de pharmacodynamie et de pharmacocinétique afin d'être en mesure de préconiser des temps d'attente à l'issue d'un traitement et avant la reprise de la compétition ;
- maîtriser les dispositions essentielles de la réglementation en matière de lutte antidopage pour les sports équestres et les courses hippiques ;
- connaître les risques de contamination au sein des écuries, suite à la mise en œuvre d'un traitement, afin d'être en mesure d'apporter des conseils pertinents à ses clients ;
- mesurer les risques liés à l'utilisation de certaines molécules ou à la réalisation d'injections dans des régions anatomiques spécifiques ;
- et disposer de quelques connaissances juridiques dans le cas où sa responsabilité civile professionnelle est recherchée.

La lutte antidopage vise désormais autant à préserver le bien-être animal qu'à assurer la régularité des compétitions. Le bien-fondé et la dimension éthique des traitements mis en œuvre sur les équidés prend donc une place de plus en plus importante. Par ailleurs, les courses hippiques et compétitions équestres se sont fortement internationalisées durant les dernières années avec des réglementations en matière de contrôle antidopage parfois différentes entre les pays, ce qui peut complexifier l'exercice au quotidien du vétérinaire.

Ce dossier spécial du **NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE équine** consacré à la lutte antidopage a pour ambition d'effectuer une mise à jour exhaustive des connaissances nécessaires pour tout vétérinaire intervenant sur un équidé ; ce dernier pouvant faire l'objet d'un prélèvement de contrôle antidopage. Les auteurs qui ont participé à l'élaboration de ce dossier apportent des données chiffrées, des éléments scientifiques ainsi que des conseils pratiques afin de tenter de répondre aux questions que vous vous posez en matière de lutte antidopage.

La démarche scientifique mise en œuvre internationalement afin de déterminer les temps de détection des substances thérapeutiques est expliquée. Une plongée au cœur de l'activité du Laboratoire des Courses Hippiques permet de faire le point sur les dernières avancées technologiques en terme d'analyse de prélèvements biologiques. Les récentes évolutions de la réglementation en matière de lutte antidopage dans les courses françaises et internationales sont présentées pour le galop et le trot.

Les nouvelles dispositions interdisant l'administration de certaines substances ou la réalisation de certaines pratiques dans les jours précédant les compétitions sont notamment détaillées, et permettront au vétérinaire de ne pas mettre en œuvre des traitements qui ne sont désormais plus autorisés avant une course en France où à l'étranger. Les principaux enseignements tirés des enquêtes terrain réalisées suite à la déclaration d'un cas positif sont détaillés et des conseils pratiques sont prodigués afin de permettre de limiter les risques de contamination ou l'apparition de délais d'élimination erratiques liés à certains traitements.

Lors de la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle, suite à un cas positif, une analyse de la jurisprudence est enfin présentée et des recommandations sont proposées afin d'éviter les principaux écueils. Bonne lecture !



Arnaud Duluard

Chef du Département
Élevage et Santé Animale -
Vétérinaire Conseil
Cheval Français
7 rue d'Astorg
75008 Paris

disponible
sur www.neva.fr



■ **Crédit Formation Continue :**
0,05 CFC par article